



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Hôtel de Ville de LENS
17bis, Place Jean Jaurès
62307 LENS Cedex

Tél. 03 21 69 86 86
Fax 03 21 43 11 65

mail : avotreecoute@mairie-lens.fr

DIRECTION VIE DE LA CITE – ACCES AUX SERVICES
PUBLICS ET RESSOURCES INTERNES
☎ 03.21.69.86.35 - Télécopie 03.21.69.08.22

Affaire suivie par Monsieur GONZALEZ
Directeur territorial
MG/TP

PROCES-VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE DU 28 MARS 2018 A 18 H 00

=====

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 22 mars 2018.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, DECOURCELLES, Mme BOURDON, M. DAUBRESSE, Mme VINCENT, M. MARONI, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes LEFEBVRE, AIT CHIKHEBBIH, M. POCHON, Mme MEPHU NGUIFO, M. MAZURE, Mme LEDENT, M. RUDYNSKI, Mme DELPORTE, MM. GAYANT, MILLET, BOUKERCHA, SANCHEZ, Mme BLOMME, M. SION, Mme BOEYKENS, M. MANKOU (ayant donné pouvoir à Mme CORRE jusqu'à son arrivée avant l'examen et le vote de la délibération n°4), Mme CHOCHOI, M. LEBRUN.

Etaient excusés : M. RAYTER ayant donné pouvoir à M. HANON, M. DELSERT ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme DAUTHIEU ayant donné pouvoir à Mme LEDENT, Mme DELELIS ayant donné pouvoir à Mme VINCENT, Mme BRETON ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme TIMME ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme POSMYK-VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme BOEYKENS, Mme GAUTHY n'ayant pas donné pouvoir, Mme BOURKISS ayant donné pouvoir à Mme MEPHU NGUIFO, M. NORMAND n'ayant pas donné pouvoir, M. BABIC n'ayant pas donné pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Luc MARONI, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Appel des membres par Monsieur DRAB, Directeur général des services.

❧❧❧❧

Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 7 février 2018.

⇒ *Adopté à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

DIRECTION VIE DE LA CITE – ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET RESSOURCES INTERNES

QUESTION N° 1

CONSEIL MUNICIPAL – INSTALLATION DE MONSIEUR FABRICE LEBRUN EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

⇒ *Le Conseil prend acte.*

QUESTION N° 2

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

QUESTION N° 3

MARCHES D'APPROVISIONNEMENT – CREATION D'UNE SEANCE LE DIMANCHE MATIN SUR LE PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE

(Rapporteur : Monsieur Georges POCHON)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

QUESTION N° 4

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LENS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN DANS LE CADRE DE LA FORMATION RELATIVE AU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (R.G.P.D.)

(Rapporteur : Monsieur Pierre MAZURE)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

QUESTION N° 5

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LENS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DENEIGEMENT

(Rapporteur : Monsieur Pierre MAZURE)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

QUESTION N° 6

ASSOCIATION DE COMMERCANTS LENSOIS – FESTI'LENS – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 7

LUTTE CONTRE LES INCIVILITES – FIXATION DES COÛTS D'ENLEVEMENT DES DEPÔTS SAUVAGES

(Rapporteur : Monsieur Pierre MAZURE)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 8

TARIFS DES DROITS DE PLACE : CAUTION DES CHALETS DE NOEL

(Rapporteur : Monsieur Pierre MAZURE)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 9

ORGANISATION DE TRAVAIL DES PERSONNELS – MISE A DISPOSITION DE TELEPHONES PORTABLES ET DE TABLETTES NUMERIQUES

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

DIRECTION DES RELATIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES

QUESTION N° 10

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES CATEGORIES A, B ET C COMMUNES A LA VILLE ET AU CCAS DE LA VILLE DE LENS – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 11

COMITE TECHNIQUE – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 12

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 13

COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES – CATEGORIES A, B ET C COMMUNES A LA VILLE ET AU CCAS DE LA VILLE DE LENS – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

QUESTION N° 14

DROIT DE PASSAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – REDEVANCE DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 15

VALORISATION DES BOIS D'ABATTAGE ET D'ELAGAGE DE LA VILLE DE LENS – MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE DALKIA

(Rapporteur : Monsieur Didier GAYANT)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

DIRECTION VIE LOCALE – REUSSITE ET SOLIDARITE – PROJET SOCIAL

QUESTION N° 16

CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE PAR LA FUSION DES ECOLES PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE GEORGES LAPIERRE

(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 17

COURSE CYCLISTE « A TRAVERS LES HAUTS DE FRANCE » - SIGNATURE D'UNE CONVENTION QUADRIPARTITE

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 18

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HISTORIQUE MINIER DE LEWARDE

(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

QUESTION N° 19

CESSION A LA S.C.C.V. « LES HAUTS DE MONTGRE » DU TERRAIN D'ASSIETTE DE SON OPERATION DE CREATION DE LOGEMENTS CITE MONTGRE - RECTIFICATIF

(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 2 (Mme BLOMME, M. SION)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE

QUESTION N° 20

DISPOSITIF ZONE FRANCHE DANS LE BASSIN MINIER – EXONERATION FISCALE

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 2 (MM. DECOURCELLES, GAYANT)

QUESTION N° 21

DELIBERATION RELATIVE AU DROIT DE S'OPPOSER A L'INSTALLATION DES COMPTEURS LINKY

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 22

QUESTIONS ORALES

Par mail en date du 26 mars 2018, M. SION a indiqué avoir 1 question orale pour le Conseil municipal du 28 mars 2018 :

Question 1 (M. SION) : Quelles réactions de la commune après les révélations sur les risques sanitaires liés à l'installation de terrains sportifs en matériau synthétique.

↳ La réponse est apportée en séance conjointement par MM. ROBERT et CECAK.

La séance est levée à 19 heures 45.